



SAINT-OUEN-SUR-SEINE



Le jeudi 17 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA SEMISO

Saint-Ouen-sur-Seine poursuit sa politique en faveur de 100% de logements dignes, sous giron public, en améliorant les conditions de travail de nos personnels

Depuis l'adoption en 2018 du Projet de loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du Numérique (ELAN), l'Etat impose à tout organisme de logement social gérant moins de 12 000 logements à rejoindre un groupe d'organismes de logement social.

C'est dans ce contexte, et pour se conformer à la loi, que la Municipalité et la Semiso ont fait le choix d'engager ce jour une démarche de discussion en vue d'un rapprochement avec le bailleur de l'Etablissement public territorial Plaine commune habitat (PCH).

Quels sont les avantages de ce projet ?

- S'assurer de la pérennité de la gestion publique du parc social audonien ;
- Renforcer la capacité financière à porter les ambitions du projet ANRU ;
- Poursuivre le plan d'amélioration et de rénovation des résidences (travaux de requalification et végétalisation) de 90 millions d'euros ;
- Renforcer la qualité de gestion quotidienne : propreté, sécurité, intervention technique ;
- Eteindre six années de contentieux coûteux et énergivores pour les ressources de la Semiso ;
- Améliorer les conditions de travail des agents.

Dès à présent le Maire et Président de la Semiso, Karim Bouamrane et le Président de Plaine commune, Mathieu Hanotin, ont engagé les discussions pour améliorer les conditions de travail des agents et le cadre de vie des locataires.